

# PSE

Avec FO une seule priorité l'emploi

Lors de la réunion du **Comité d'Entreprise du 7 juin 2016**, la représentante de la Direction a annoncé officiellement la **mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)**.

Les décisions prises par la gouvernance de la Société sont lourdes de conséquences.

## Prés de 250 salariés devraient être concernés.

Nos dernières analyses sur la situation de la Société nous ont permis d'anticiper et de se préparer à cette éventualité, pour FORCE OUVRIERE **un seul objectif « l'emploi »**.

## Le PSE c'est quoi ?

*« ...L'employeur qui envisage une procédure de licenciement pour motif économique doit, dans certains cas, établir et mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Le **PSE vise à éviter les licenciements ou, à défaut, à en limiter le nombre**. Il doit également faciliter le reclassement des salariés dont le licenciement est inévitable... »*

Pour **FORCE OUVRIERE** seule la négociation collective avec les organisations syndicales peut permettre de trouver des compromis et **pour donner de bonnes solutions afin de sauvegarder l'effectif**.

Nous allons solliciter le **soutien de l'ensemble de nos instances représentatives**, notre union départementale FO, ainsi que notre fédération FO des métaux pour continuer à **organiser sur notre défense de l'emploi**.

Nous attendons bien sur l'ensemble des documents qui vont nous permettre d'analyser les divers impacts, la demande **FORCE OUVRIERE** lors du prochain Comité d'Entreprise sera la **nomination d'un expert** afin d'affiner notre vision sur les **conséquences immédiates et futures sur l'emploi**.

**FORCE OUVRIERE** s'attachera à vous apporter **plus de visibilité**, sur les **mesures d'accompagnement**, des informations sur les **secteurs touchés** ainsi que **l'avancée des négociations**.

Le syndicat **FORCE OUVRIERE** se fixe **une priorité : limiter** autant que se peut le volume des **pertes d'emplois** lors de ce PSE. Notre volonté est **d'arriver par la négociation** (bien que nous ne nous interdisions aucune éventualité) **à un accord**.

Toulouse le 7 juin 2016.

**Le bureau syndical FORCE OUVRIERE.**